

L'ESPACE VERT MUNICIPAL – MARS 2009

Feu, feu, joli feu!

Un des plus beaux passe-temps de l'hiver est d'être confortablement installé dans un bon fauteuil à lire et contempler un feu de bois dans le foyer. Mais cette pratique est maintenant menacée dans plusieurs villes du Québec. En effet, la mauvaise combustion du bois est une grande cause du smog hivernal et la ville de Montréal a adopté un règlement interdisant l'installation de nouveaux équipements de chauffage au bois.

Honnêtement, je ne crois pas que les petites municipalités comme nous, adopterons ce type de règlement. Ce mode de chauffage est un moteur économique important dans les régions forestières comme la nôtre. De plus, la faible densité d'habitations par rapport à la grandeur du territoire diminue grandement la concentration des émanations.

Cependant pour éviter les problèmes de smog, et bien sûr, diminuer les risques d'incendie, il est impératif que les équipements soient de bonne qualité et bien installés. Il est donc important de confier ces travaux à des professionnels et de consulter auprès de son assureur s'il a des exigences spécifiques. L'entretien des équipements est aussi un facteur essentiel pour assurer une combustion la plus complète possible. Ces précautions s'appliquent pour tous les types de systèmes de chauffage. L'utilisation du bois sec est privilégié pour éviter la formation de créosote dans la cheminée. Cette dernière doit être ramonée au moins une fois par année, si possible avant de chauffer la première fois.

Si vous avez des doutes, vous pouvez contacter les officiers du service en protection incendie, ils pourront vous donner des conseils.

En attendant la fin de l'hiver, je vous souhaite de bons moments de repos en avant de votre feu!

Katy, votre inspectrice en bâtiment et en environnement